



Conseil de la Ville

Règlement RV-2005-03-99 ordonnant la fermeture de rue sur les lots 3 522 463 et 3 522 464 du cadastre du Québec (boulevard Étienne-Dallaire, secteur Lévis)

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Fermeture de rue**

Le Conseil ordonne la fermeture de rue sur le lot 3 522 463 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 1 683 pieds carrés et sur le lot 3 522 464 de ce cadastre, d'une superficie d'environ 2 308 pieds carrés, tels qu'ils sont montrés au plan annexé au présent règlement.

Adopté le 20 juin 2005

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 25 JUIN 2005